

AVICULTURE 89**EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE de TOUCY**

les 23 & 24 Mars 2024

Exposition sous le haut patronnage de la **Société Centrale d'Aviculture de France**
Club Français des Eleveurs de Lapins Fauve de Bourgogne ; Coupe de France
Club Français des Pigeons Suisses ; Championnat régional
Club Français de l'Orpington ; championnat régional
Club Français des Eleveurs de Boulants ; championnat régional

REGLEMENT

Le règlement est celui de la SCAF agrémenté des articles suivants :

Article 1 : Cette exposition des tiendra Rue Paul Defrance à Toucy, elle est ouverte à tous les animaux identifiés France 2018,2019,2020, 2021,2022,2023. **Ne seront pas acceptés les animaux ne possédant pas de standard officiel.**

Article 2 : Droits d'inscription :

Unité toute catégorie :	3,50 €
Couple uniquement palmipède d'ornement :	4 €
Trio 1M et 2 F :	5 €
Parquet volailles 1M et 3F :	6 €
Volière volailles 1M et 5F :	7 €
Volière pigeons 3M et 3F :	7 €
Catalogue obligatoire et une entrée par exposant :	5 €

Article 3 : Demande d'inscription : A retourner à **Régis DECHAMBRE 3 Rue des Epenards**

89510 ETIGNY

Téléph : 03 86 97 90 86 ou 06 80 78 24 51 (sans message aucun rappel)

Pas d'inscription par Internet

Article 4 : Les engagements seront clos le **1 Mars 2024**, (toutefois la clôture pourra être anticipée)

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRIS EN COMPTE SANS LES DOCUMENTS OFFICIELS

Vaccination contre Newcastle et déclaration sur l'honneur que les animaux sont enfermés

Article 5 : Le transport aller-retour est à la charge de l'exposant.

Article 6 : Mise en cage : A la mise en cage l'éleveur devra fournir le certificat en règle et avoir mis les numéros d'identification en regard des numéros attribués par l'organisateur.

Article 7 : Ventes, achats : Le prix de vente devra être indiqué sur la feuille d'inscription elle sera majorée de 20% indiquée sur le catalogue.

Article 8 : Programme de la manifestation :

Enlogement	Jeudi 21 Mars 2024 de 9h00 à 19h00
Jury (huis clos)	Vendredi 22 Mars 2024 à partir de 8h00
Ouverture au public	Samedi 23 Mars 2024 de 9h00 à 18h00
	Samedi 23 Mars 2024 à 11h00, Inauguration
	Dimanche 24 Mars 2024 de 9h00 à 12h00
Remise récompenses	Dimanche 24 Mars 2024 à 11h
Délogement	Dimanche 24 Mars 2024 à 14h30

Pour vous restaurer à Toucy : **ATARAXIE** 7 Place de la République 03 86 44 83 67

L'IMPREVU 13 Rue Paul Bert 03 86 44 00 61

BROC AND ROLL 12 Place de la République 03 86 45 54 40

Article 9 : Principales récompenses :

Un GP dans chaque catégories Volailles, Lapins, Pigeons, Palmipèdes, Dindons, Cobayes Oiseaux de parc à condition qu'il y ait un minimum de 10 sujets et obtenu minimum 95 pts Les juges attribueront 5 prix spéciaux dans leur catégorie.

S'ajouteront les prix des Ch. Régionaux et de la coupe attribués par les clubs respectifs

Article 10 : Responsabilités et application de règlement : L'organisateur ne sera pas responsable de la mort d'un animal.

Toute réclamation est à adresser par courrier postal à Mr Régis DECHAMBRE avant le 4 Avril 2024
**LE FAIT DE DEMANDER SON INSCRIPTION IMPLIQUE L'ADHESION DU PRESENT REGLEMENT SANS
AUCUNE RESTRICTION**

Le Comité d'organisation